Compte rendu du Conseil municipal de Gilhac et Bruzac

Séance du 7 mars 2019

Le sept mars deux mil dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gilhac et Bruzac (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUVIER, maire.

Présents : Mesdames CHAVE Jeannine, 2ème adjointe, TRACOL Germaine, conseillère municipale,
Messieurs GLORIEUX Gérard, 1er adjoint, CHEVALIER Francis, MULLET Gilbert, SCHLOTTHAUER et David, conseillers municipaux

Excusée : HASSE Christine, conseillère municipale (pouvoir à D. SCHLOTTHAUER)

Secrétaire de séance : Madame CHAVE Jeannine, 2ème adjointe.

Le maire souligne que le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer en tout point.

La lecture du compte-rendu de la séance du 15 février 2019 est approuvée à l'unanimité.

Le maire invite ensuite le Conseil municipal à passer à l'ordre du jour.

1. Projet privé de panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de centrale photovoltaïque porté par la société Solarcentury, représentée par M. Stéphane POULAIN, sur les terres de la famille DEMARS.

Il rappelle que Solarcentury demande le soutien de la commune sur le projet avant le lancement des études et présente la proposition de délibération fournie par la société.

Après quelques modifications, le Conseil municipal se prononce sur le texte suivant :

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et,
Considérant :

- Le soutien donné par ce projet à la commune de Gilhac et Bruzac aux objectifs de transition énergétique fixés par le gouvernement ;
- Les retombées financières pour la commune et les propriétaires ;

Après en avoir délibéré, 7 voix pour, 0 abstention, et 1 voix contre (C.HASSE) :

- **EST SENSIBLE**, dans le cadre de la transition énergétique, au développement des énergies renouvelables sur le territoire de sa commune ;

- **SOUTIENT** le lancement des études sur le projet de centrale photovoltaïque porté par Solarcentury sur les parcelles de Mesdames Agnès, Arlette, Yvette DEMARS et Monsieur Maurice DEMARS permettant le maintien de l'activité agricole sur ces parcelles.

- **EMET** un avis favorable pour que la société Solarcentury lance les études pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur les parcelles de Mesdames Agnès, Arlette, Yvette DEMARS et Monsieur Maurice DEMARS et dépose le permis de construire après avoir réalisé les études techniques et environnementales nécessaires au développement et à la construction de la centrale photovoltaïque.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet ainsi que les documents de constitution de servitudes relatives au projet sur les parcelles communales et/ou chemins communaux.

- **PREND NOTE** que Solarcentury s'engage à tenir le Conseil Municipal régulièrement informé de l'avancée des études.

- **ANNONCE** qu'il sera amené à délibérer à nouveau à l'issue des études ci-dessus et de l'enquête publique sur la suite du projet.

2. Divers

a. Caserne du SDIS de La Voulte

Monsieur le Maire informe l'assemblée des travaux de rénovation et d'agrandissement prévus sur la Caserne des pompiers de La Voulte, qui n'est plus aux normes.

La totalité des travaux se monte à 840 000 € HT, dont 35 % resteront à charge des communes. La somme due par notre collectivité s'élève à 3 500 € et sera étalée sur 3 ans, dès 2019.

b. Autres

Une date est prévue pour le prochain Conseil municipal, le 12 avril, à confirmer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Version définitive, validée lors du Conseil municipal du 12 avril 2019